

**Vœu de la Commission Régionale pour la Santé et l'Autonomie (CRSA) à l'intention de Madame la ministre chargée de la santé et de Monsieur le président du Conseil Régional de Bretagne concernant le maintien des places en formation sanitaires et sociales**

La CRSA lors de sa séance plénière du 12 mars 2026 a pris connaissance de la très forte probabilité de suppression de 230 places de formation en infirmiers diplômés d'état (IDE), lesquelles s'ajouteraient à la cinquantaine de places de formation en Institut de formation d'aides-soignants en moins depuis l'année précédente.

Au vu des enjeux démographiques auxquels la région est confrontée à très moyen terme (l'augmentation de la population et son vieillissement, l'accroissement des pathologies chroniques) requérant un plus grand nombre de personnels du champ de la santé et de l'autonomie, cette perspective de réduction de l'appareil de formation est vécue comme inacceptable aux yeux des membres de la démocratie en santé. Elle conduirait en effet à réduire l'offre existante de près de 15 %.

Cette position est d'autant plus incompréhensible du fait des décisions législatives et réglementaires récentes qui auront un impact important sur l'appareil de formation régional comme :

- Le passage des aides-soignantes en catégorie B dans le champ de la fonction publique hospitalière et le renforcement de l'attractivité de leurs métiers aussi dans les autres secteurs qui demandent une montée en compétence plus importante,
- L'évolution du référentiel métiers des infirmiers qui va augmenter le périmètre de leurs missions,
- La mise en œuvre de la loi imposant un ratio personnels/patients.

La baisse des quotas entraînera des conséquences rapides et très concrètes sur l'activité des établissements de santé et médico-sociaux, tout comme sur celle des soins à domicile et en ambulatoire avec un risque de non-renouvellement des départs et d'impossibilité de renforcer l'offre existante.

Si elle devait survenir, il s'agirait d'un message extrêmement négatif adressé aux bretonnes et aux bretons.

Aussi, la CRSA formule t'elle le vœu qu'un accord soit trouvé entre la région et l'Etat et que dans tous les cas de figure l'engagement de chacune des parties conduise à maintenir le nombre de places offertes actuellement dans le champ des formations sanitaires et sociales.

Pour la CRSA

R. Ollivier, Président